

DECISION 26.09.09-27

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Acquisition PARTNER FOURGON Peugeot

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de remplacer un véhicule de type PARTNER pour les ateliers municipaux

Vu la proposition reçue de SAS Peugeot Champagnole suite à consultation,

DECIDE

D'acquérir un véhicule PARTNER Fourgon équipé auprès du garage SAS Peugeot Champagnole pour un montant de 23 277.56 € TTC.

La dépense correspondante est inscrite au budget 2026.

Arbois, le 09 septembre 2026

La Maire,

Valérie DEPIERRE

